

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

---

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CE633

présenté par

Mme Bonneton, Mme Allain, M. de Rugy, Mme Abeille et M. Alauzet

-----

### ARTICLE 9

- I. Supprimer les alinéas 8 à 11.
- II. En conséquence, supprimer l'alinéa 38.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les alinéas 8 à 11 et 38 de ce projet de loi ont pour objectif de modifier la loi Hoguet, prévoyant que la carte professionnelle des agents immobiliers serait dorénavant délivrée par le président de la CCIT et non plus par le préfet.